Jeunesse européenne : ouverture du processus décisionnel aux jeunes citoyens. Livre blanc

2002/2050(COS) - 14/05/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Lissy GRÖNER (PSE, D) sur le Livre blanc de la Commission sur la jeunesse européenne, le Parlement européen s'est complètement rallié à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé du 18 avril 2002). La Plénière a particulièrement insisté sur le principe de la méthode ouverte de coordination appliquée à la politique de la jeunesse en réclamant la conclusion d'un accord interinstitutionnel réglementant la participation des institutions communautaires à cette méthode. Elle plaide notamment pour la clarification de cette méthode qui devrait, selon le Parlement, être structuré en deux temps : 1) proposition de thèmes, d'orientations communes et d'objectifs prioritaires de la Commission au Conseil et au Parlement, avant leur adoption au Conseil; 2) évaluation par la Commission de la mise en oeuvre des actions prévues et présentation d'un rapport sur les questions touchant à la jeunesse au Parlement européen. La Plénière a également insisté pour une meilleure participation des jeunes à l'ensemble des politiques les concernant et invite la Commission à élaborer dans les 3 ans un rapport sur l'état de la jeunesse dans l'Union.